

Médiathèque du Moulin

Concours photo 2018

« LIRE »

Règlement

La médiathèque de Roques organise un concours photographique.

Thème choisi : LIRE

Règles :

- ♣ La participation à cette exposition est gratuite, elle est ouverte à toutes et à tous (adhérents ou non de la médiathèque).
- ♣ Chaque participant devra être l'auteur du cliché, qui sera libre de tout droit artistique ou autre. Les concurrents s'engagent à garantir la médiathèque, le Service Culturel et la municipalité de Roques contre toute action qui pourrait être exercée à leur encontre par les ayant droits éventuels.
- ♣ Les participants sont divisés en 2 catégories : Jeunes (moins de 15 ans au 02/02/2018) et Adultes.
- ♣ Chaque catégorie comporte 2 prix : Prix du Jury et Prix du Public.
- ♣ Le dépôt des photos aura lieu du 1^{er} février au 3 mars 2018 à la médiathèque, par support numérique ou par courriel (mediatheque@mairie-roques.com).
- ♣ Les photos argentiques sont acceptées dans la mesure où elles sont développées en format compris entre 15x21 cm et 20x30 cm.
- ♣ Les photos numériques devront être au format JPG et d'au moins 2 Méga pixels (pour permettre un développement format A4), couleur ou noir et blanc.

- ♣ Le tirage sur papier brillant sur format A4 et l'encadrement seront réalisés par les soins de la Médiathèque.
- ♣ Chaque photo devra être accompagnée du nom et des coordonnées (téléphone, adresse électronique) de son auteur.
- ♣ Chaque photo pourra ou non comporter un titre.
- ♣ Les responsables du concours se réservent le droit de supprimer les photos à caractère pornographique, pédophile, raciste, portant atteinte à la dignité humaine, discriminant ou de toute autre nature réprimée par les lois en vigueur. Le participant ne pourra pas contester la décision des organisateurs.
- ♣ Les photos prises par les participants restent leur propriété. Toutefois, ils autorisent le Service Culturel et la municipalité de Roques à les utiliser pour reproduction et diffusion publiques non commerciales dans leur communication papier ou électronique. Ils seront systématiquement informés en cas d'utilisation, et leur anonymat préservé sur simple demande.
- ♣ L'exposition des photos à la médiathèque se fera du mardi 13 mars au vendredi 20 avril 2018. Durant cette période, le public pourra voter pour sa photo favorite dans chaque catégorie. L'exposition (mais pas le vote) pourra éventuellement être prolongée.
- ♣ Un jury composé d'au moins 3 personnes déterminera les vainqueurs du prix Jury, de manière anonyme, selon les critères suivants :
 - Adéquation au thème
 - Qualité technique
 - Composition
 - Originalité
- ♣ La remise des prix aura lieu le samedi 21 avril à 11h00 à la médiathèque.
- ♣ A la fin de la période de l'exposition, chaque exposant pourra récupérer son épreuve non encadrée auprès du personnel de la médiathèque.
- ♣ Toute participation au concours entraîne l'acceptation du présent règlement.